

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 AVRIL 2008 A 18 h 30

Etaient présents : M.ANTIER, Mme MERLETTE-GRATEAU, M.THOREL, Mme ALIZON, M.FILOCHE, Mme DORE-TOUCHET, MM.HAYE, DASSISE, Mme GAUTHIER, MM.CARLIER, METEYER, M.HERVE, Mmes COURANT, JACQUET, CHOISY, MM.PIVRON, RIGAULT, Mme SAINT-SAENS, M.METHEZ, Mmes DE LA FERTE, JOLLIVET.

Absents excusés : Mme ALLEMAND-TAPHINAUD (donne procuration à Mr PIVRON).

* * * * *

Le Conseil Municipal :

- a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de 2007 de la commune ainsi qu'il suit :
 - * 212 400 € à la section d'investissement
 - * 226 744,29 € à la section de fonctionnement

- a approuvé le budget primitif 2008 de la Commune équilibré à :
 - * section investissement 520 757 €
 - * section fonctionnement 2 196 452 €

- a décidé d'augmenter le produit fiscal 2008 de 1% et de fixer le taux des 3 taxes ainsi qu'il suit :
 - * taxe habitation 12,55
 - * taxe foncière bâti 21,05
 - * taxe foncière non bâti 44,38

- a décidé d'affecter le résultat d'exploitation du service transports scolaires de 2007 de 10 047,21 € à la section de fonctionnement,

- a approuvé le budget primitif 2008 du service de transports scolaires équilibré à :
 - * section investissement 37 284 €
 - * section fonctionnement 34 705 €

- a approuvé le tableau d'amortissement des immobilisations pour 2008 pour les transports scolaires,

- a décidé de verser une subvention communale d'équilibre de 4 658 € au service transports scolaires,

- a approuvé le budget primitif 2008 du lotissement Clos de Talcy,

- a décidé d'allouer une subvention d'équilibre de 1 751 € au budget du lotissement Clos de Talcy pour 2008,

- a approuvé le tableau des emplois communaux,

- a décidé d'inscrire une dotation de 50 000 € en emprunts qui ne seront réalisés qu'en fonction des besoins de trésorerie, pour le changement des chaudières de l'école primaire et de la Mairie,

- a fixé les crédits alloués aux établissements scolaires pour leur fonctionnement en 2008,

- a décidé d'admettre en non-valeur les titres de recettes non recouvrés pour un montant total de 2 668,66 €,
- a décidé de reconduire pour 2008 la dotation de 4 000 € pour l'achat de livres à la bibliothèque,
- a examiné les subventions à accorder aux associations dans le cadre du budget primitif 2008,
- a décidé d'allouer à Monsieur DUPIN, l'indemnité de Conseil au taux maximum,
- a décidé de prendre en charge les frais de formation d'un agent communal pour l'octroi du "Passport des Compétences Informatiques Européen",
- a décidé d'ouvrir le camping du Casseux du 15 juin au 15 septembre 2008 et de fixer les tarifs ainsi qu'il suit :
 - * 2 € d'emplacement par jour,
 - * 3 € de redevance par personne et par jour,
 - * 1,50€ de redevance par enfant de moins de 7 ans par jour,
 - * 2 € d'électricité par jour,
 - * 30 € de caution pour prise de raccordement électrique
- a approuvé le rapport définitif de transfert de charges établi par la Commission locale d'Evaluation des Transferts de Charges à la Communauté d'Agglomération de Blois,
- a approuvé le contrat d'entretien passé avec l'entreprise GOUGEON sise à Villedomer (37110) pour l'entretien de l'horloge mécanique de la Mairie et les cloches de l'Eglise,
- a désigné Monsieur Yves ANTIER, délégué titulaire et Madame DORE-TOUCHET Virginie, déléguée suppléante pour siéger au Syndicat Intercommunal Val Eco,
- a désigné Monsieur FILOCHE Eric, délégué titulaire et Monsieur HERVE Daniel délégué suppléant pour siéger au Syndicat Mixte Intercommunal Scolaire et Sportif du secteur Controis,
- a décidé d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et NA de la Commune et de donner délégation au Maire pour exercer ce droit de préemption urbain.

COUR-CHEVERNY, le 19 avril 2008
Le Maire,
Yves ANTIER.